

De la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, demandant un acte qui amende son acte constitutif ;

De M. P. Davis et autres, de la cité d'Ottawa et autres lieux, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de remettre en vigueur l'acte relatif à la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba, de prolonger le délai pour le commencement et l'entière exécution du dit chemin de fer, et à d'autres fins ;

De A. W. Ogilvie, et autres, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, et d'autres lieux, demandant l'adoption d'une loi les autorisant à construire une ligne de chemin de fer d'un point à ou près de Saint-Lambert à un point à ou près de Saint-Jean, et à construire un pont sur le Saint-Laurent ;

De W. T. Conroy et autres, du township de Hull et autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie de pont des Chênes.

De David Maclaren, marchand de bois, et autres, de Buckingham et autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie James Maclaren, (à responsabilité limitée).

De la Compagnie du chemin de fer Toronto, Hamilton et Buffalo, demandant un acte à l'effet de pourvoir à la ratification et confirmation du règlement No 755 de la corporation de la cité d'Hamilton, en tant que cette ratification rentre dans les limites des pouvoirs du parlement fédéral.

De la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne et qui change son siège d'affaires.

De George Earl Church, ingénieur civil et entrepreneur, et autres, de la cité de Londres, Angleterre, et autres, de la cité d'Ottawa, Canada, demandant l'adoption d'un acte qui les autorise à construire un chemin de fer d'un point situé à ou près Québec à un point sur ou près le lac Winnipeg et de là à la côte du Pacifique.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,

*Président.*

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit réçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

VENDEDI, 3 mai 1895.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de pétitions pour bills privés qui expire jeudi, le neuf courant, soit prolongé au mardi, le quatre juin prochain ; que le délai fixé pour la présentation des bills privés soit prolongé au mardi, le onzième jour de juin prochain, et que le délai pour la présentation de rapports sur bills privés soit prolongé au mardi, vingt-cinquième jour de juin prochain.

W. J. MACDONALD,

*Président.*

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.